



PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 septembre 2017

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 86 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANNEN Valérie, BÜRKI Véronique, HAINARD Jean-Michel, KARCHER Christian, LIMBORG Géraldine, MIEVILLE Laurent, PATELLI Pierre, PITTET Jacques, TSCHUY Frédéric, URFER Julien, VIOGET KARADAG Corinne, WEAVER Mark

Absent : NICOLE Willy

2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2017

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est réputé accepté à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute un point 6bis : Election à la COGES.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Philippe BEURET, SOC, et de Mme Sandrine BREITENMOSER, SOC.
- Le Bureau a reçu la démission de M. Pierre PATELLI, VERTS, de la COGES.
- M. le Président rappelle aux Conseillers que les rapporteurs des commissions n'ont pas le droit de partager leur projet de rapport avec l'administration communale, mais uniquement aux membres de la commission. Ils peuvent toutefois envoyer des questions aux Municipaux dont les réponses pourront être intégrées au rapport.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE met en lumière les journées du patrimoine qui auront lieu le week-end prochain avec notamment la ferme de Bois-Bougy qui sera ouverte et visitable, ainsi que les trois musées qui seront ouverts et gratuits. Des balades pour les enfants et des tours guidés dans les musées seront mis sur pied.

M. le Municipal Maurice GAY répond à Mme Suzanne FAVRE concernant l'affichage du tableau électronique des votes. Il signale que le service informatique a, à nouveau, travaillé sur les couleurs et les teintes de l'affichage. Des câbles ont été changés pour des questions de qualité (HDMI) et l'optimisation maximum du beamer a été faite. Il faut savoir que ce beamer a un certain nombre d'années et fonctionne avec une ancienne résolution. Dans l'hypothèse où il faudrait le changer, il faut compter entre CHF 30 et 35'000.-. Il espère que la qualité est meilleure et conseille aux personnes qui ont des problèmes de vision de se rapprocher.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à M. Victor ALLAMAND concernant la campagne de litering. Elle signale qu'aucun courrier de citoyen mécontent n'a été reçu. Le ton décalé et les supports choisis (vidéos et réseaux sociaux) étaient volontairement inédits à Nyon, la volonté était de toucher un public plus large, notamment les jeunes. La majeure partie de la population a bien perçu le 3^e degré du film et les retours de la presse et des réseaux sociaux ont été très positifs. En juin, le film avait déjà été visionné 1500 fois sur les plateformes de diffusion. Elle précise que le film a coûté CHF 8'694.-, pris sur le compte 45231.01 et a été réalisé par un cinéaste nyonnais. Elle précise que, bien que toute la campagne fût en français, le terme de « litering » est souvent utilisé pour les campagnes nationales et cantonales, notamment par l'Office fédéral de l'Environnement qui l'utilise de manière officielle.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Yvan RYTZ au sujet des critères d'appel d'offres portant sur la concession de l'affichage public. Il est vrai que le droit considère qu'une concession est un monopole qui ne relève pas de la même législation que l'attribution des marchés publics, quand bien même il y a un certain nombre de parallèles. La Municipalité compte bien pondérer fortement certains critères, notamment la responsabilité sociale de l'entreprise, l'impact environnemental lié à l'exploitation de la concession ou les conditions de travail des employés. La Municipalité a une politique en faveur du développement durable qui n'est plus à démontrer et tous les critères liés auront une place importante dans toute la procédure d'appel d'offres.

6. Assermentation

Le parti socialiste a actuellement deux sièges vacants. Le premier viennent-ensuite n'ayant pas encore transmis officiellement sa lettre de renonciation, une seule personne peut être assermentée.

M. le Président procède à l'assermentation de M. Helder DE PINHO et lui souhaite la bienvenue.

6bis Election à la COGES

Suite à la démission de M. Pierre PATELLI, M. Pierre WAHLEN présente la candidature de Mme Vanessa ISCHI KAPLAN. Elle est élue à l'unanimité.

M. Philippe BEURET faisait également partie de la COGES, M. Dominique KARLEN présente la candidature de M. Julien URFER. Il est élu à l'unanimité.

7. Communication de la COREG suite au Conseil intercommunal du Conseil Régional du 15 juin 2017.

M. Pierre WAHLEN donne les informations suivantes :

- CODIR – Transports publics : suite à une question du Conseiller Jenefsky, la signalétique dans les gares permettant la connexion avec les bus devrait être améliorée.
- Conseil des jeunes : suite au dépôt d'un postulat du Conseiller Démétriadès & Consorts en décembre 2015, le CODIR a déposé un préavis pour accompagner le groupe déjà constitué du Conseil des jeunes du district pendant trois ans. Ce préavis sera débattu lors du prochain Conseil intercommunal, il prévoit une subvention de CHF 36'000.- pour les trois ans à venir.
- Préavis votés :
 - Culture – Après les conventions signées avec Vision du Réel, l'Usine à Gaz et le Far° le Conseil Régional poursuit sa politique de soutien à la culture par la signature d'une convention avec le Casino Théâtre de Rolle qui a le soutien de CHF 280'000.- sur quatre ans.
 - La Dôle – Le Conseil intercommunal a accepté la reprise des actions de Télé-Dôle. Le Conseil Régional a la garantie que les frais d'exploitation et leurs pertes éventuelles seront assumés par la Sogestar. Le Conseil Régional s'est engagé à réaliser des

investissements pour le renouvellement des infrastructures et en particulier un parking aux Dappes.

- Divers : suite à une interpellation à propos de la prise de position du manifeste des syndicats du district quant au contenu de la LAT, une résolution a été adoptée par le Conseil intercommunal demandant au CODIR de prendre désormais des positions officielles pour les questions touchant l'ensemble de la région.

8. Rapport N°40 concernant le programme de législature 2016-2021.

Rapporteur : M. Dominique KARLEN

La discussion est ouverte.

M. Alexandre DEMETRIADES rappelle, comme a déjà pu le dire la Conseillère Jaccoud en avril dernier au nom de la plate-forme de gauche, que le programme de législature 2016-2021, qui s'inscrit totalement dans la continuité de l'action de la précédente Municipalité, est plus que satisfaisant. Bien que le vote de ce soir se limite à une prise d'acte, le PS tient à saisir cette occasion unique dans une législature pour souligner les points qui lui semblent les plus importants et qui guideront en filigrane les travaux de ce Conseil pour les quatre années à venir. Sur le logement, ils saluent pleinement les pistes esquissées pour répondre à une problématique fondamentale de la population nyonnaise. Depuis de nombreuses années, le PS défend la construction de logements accessibles à tous les âges et catégories sociales de la population. Un combat difficile où la gauche s'est sentie souvent eseuulée face au camp du libre-marché. On dirait bien qu'un tournant a eu lieu à Nyon et qu'une sorte d'union sacrée s'est mise en place : que ce soit au Conseil ou à la Municipalité, désormais toutes et tous semblent s'accorder sur ce que nous devons faire pour que nos jeunes et nos aînés, en dépit de leur conditions, puissent se loger à Nyon. Ils prennent acte de cet état de fait, sont prêts à travailler avec le Conseil communal dans cette direction et saluent les objectifs affichés et mesures préconisées par la Municipalité, à savoir :

- orienter le marché du logement pour répondre aux besoins de toute la population
- réaliser la deuxième étape de l'objectif logement
- de manière tout à fait concrète, encourager la construction de logements accessibles dans le quartier du Martinet avec le projet emblématique Cœur de ville.

En matière d'accueil scolaire, préscolaire et parascolaire, beaucoup a été fait lors de la précédente législature, il s'agit maintenant de boucler ce cycle de nouvelles constructions et rénovations des infrastructures nyonnaises, mais aussi de consolider un accueil pré et parascolaire de qualité avec, c'est important, des ressources en personnel adéquates. Le PS soutient ainsi le lancement prévu de la rénovation de l'école du centre-ville ainsi que la volonté municipale de « Garantir les infrastructures et prestations à même de faciliter la vie professionnelle et sociale des habitants ». En terme de mobilité, la Municipalité poursuit l'objectif d'anticiper et de faire face à une saturation programmée du réseau routier nyonnaise. Le PS la suivra pleinement dans cette direction et soutiendra en particulier :

- l'amélioration urgente et impérative du réseau cyclable
- le renforcement et l'amélioration de l'offre en mobilité douce et en transports en commun.
- la gestion et diminution du trafic de transit et des déplacements pendulaires.

Comme a pu le dire le Conseiller Rytz en avril dernier, la stratégie de la Ville en matière énergétique est le parent pauvre de ce programme. Des pistes sont esquissées dans la stratégie du développement durable 2016-2021, mais il est difficile d'y percevoir une véritable politique environnementale à l'heure actuelle. Avec la perspective du dépôt imminent d'un préavis relatif aux Services industriels, le PS attend de la Municipalité qu'elle donne au Conseil les moyens de nourrir de larges réflexions et débats sur les orientations futures de notre ville en matière énergétique. À la place d'une transformation qui vise d'avantage de flexibilité et à éviter des lenteurs démocratiques, ils attendent un véritable plan d'action, parce qu'une refonte des SI ne doit pas être une fin en soi mais plutôt un moyen de parvenir à des objectifs politiques clairement et préalablement définis.

En matière d'entreprises et d'emplois, la Municipalité poursuit ses démarches visant à préserver un tissu économique diversifié à Nyon et privilégie l'installation durable d'entreprises sur son territoire, ce qu'ils saluent. Le PS poursuivra ses démarches visant à garder des places de travail à Nyon lorsque des licenciements collectifs plus ou moins transparents peuvent être évités et attend de la Ville qu'elle soit particulièrement réactive et utilise tous les leviers dont elle dispose dans ce type de situations. Par ailleurs, ils sont convaincus que la mise en place intelligente et concertée du projet Cœur de ville et la réalisation des objectifs affichés en termes de mobilité tendront à encourager le commerce local. En outre, la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce doit notamment servir à améliorer la coordination entre petits commerçants pour qu'ensuite, la relation avec les autorités se fasse de manière optimale autour d'objectifs fixés de manière concertée.

Enfin, pour que Nyon reste une ville où il fait bon vivre pour ses habitants et qui soit attirante pour ses visiteurs, la Municipalité affiche des objectifs clairs qui méritent d'être relevés. Que ce soit par le biais du concept transversal Cœur de ville ou par des mesures plus ciblées, le PS salue l'accent mis sur la création d'espaces publics et de zones vertes de qualité et sur le développement voulu du tourisme et des équipements sportifs, associatifs et culturels. Du point de vue de notre patrimoine historique et culturel, et comme le veut la Municipalité, un important travail doit être fait pour que la ville romaine soit valorisée, reconnue et soutenue sur le plan cantonal, de la même manière que l'est Avenches. Le PS suivra enfin la Municipalité dans les efforts qu'elle entend consacrer au soutien et à l'encouragement de l'extraordinaire tissu associatif qui doit non seulement être préservé, mais continuer à se développer afin que Nyon ne devienne pas, comme nous l'avons craint dans le dernier quart du XXe siècle, une cité dortoir. Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le groupe socialiste encourage les Conseillers à prendre acte du programme de législature 2016-2021, mais il espère aussi, et surtout, qu'au moment de s'en donner les moyens, le Conseil fera en sorte que ce beau programme se concrétise par des actes.

Mme Doris ULDRY a vu dans le dictionnaire que « prendre acte » signifie « faire constater un fait ». Elle a dès lors constaté que la Municipalité a soumis un programme de législature, mais cela ne veut nullement dire qu'elle est d'accord avec son contenu. Pour sa part, elle va étudier préavis après préavis et ne pas dire que tout le programme est formidable. Pour l'instant, on a juste constaté que ce programme existe.

M. Régis JOLY rappelle que ce programme de législature va certes dans la continuité de ce que les législatures précédentes avaient fait, mais il y voit une différence majeure. La précédente Municipalité voulait un chef de projet pour réaliser le quartier nord de la gare et six mois plus tard, on n'a pas besoin de ce chef et le projet avance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui, 5 non et 6 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 40/2017 présentant le programme de la législature 2016-2021.

9. *Rapport N° 43 concernant la mise en œuvre du concept « Cœur de ville » – Demande de crédit de CHF 1'740'000.- pour le lancement de cinq projets et quatre planifications – Parc urbain et parking souterrain à Perdtemps, revitalisation de la Place du Château, logements au Martinet, réaménagement de la place de la Gare, élargissement du tunnel de l'Etraz, plan d'affectation des secteurs « Viollier », « Usteri », Gare-Sud » et « Gare-Nord.»*

Rapporteur : M. Patrick BUCHS

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

M. Jacky COLOMB aimerait, au nom du PIN, déposer un sous-amendement. Le préavis, au demeurant inextricable, attendu qu'il contient des projets qui, pour certains, n'ont qu'un rapport très éloigné l'un à l'autre, laissait penser qu'il susciterait bien des interrogations et des

discussions. En cela, il a tenu ses promesses : il a fallu pas moins de cinq séances pour essayer de démêler l'incroyable écheveau imaginé par la Municipalité. Si nous arrivons à nous mettre d'accord ce soir, ce sera une belle démonstration de consensus et de compromis. Il n'en reste pas moins que ce préavis ressemble à une sorte de filet à provisions contenant divers articles à des prix plus ou moins attractifs, certains de bonne qualité, d'autres moins, mais que vous vous devez d'acheter si vous voulez bénéficier du prix action. Ceci posé, on comprend bien que la pièce maîtresse de cet assortiment est le parking Perdtemps que la Municipalité aimerait construire dans des délais record. Nous savons que ce parking est attendu depuis des décennies par une partie de la population. Actuellement, le nombre de places est suffisant pour alimenter le centre-ville. Une des raisons pour enterrer les voitures serait d'en augmenter la capacité. Le résultat, après la disparition des voitures, amènerait à dégager en surface des espaces de vie pour les habitants. Nous savons également que certains rêvent de retrouver la place de leur enfance. Nous avons compris le besoin de construire des bâtiments en bordure de l'Avenue Viollier et St-Jean pour réaliser la boucle des adresses. Ce qui inquiète en premier lieu, c'est de ne pas avoir une vision sur l'entier du secteur Perdtemps-Usteri, de mettre la priorité sur un parking alors que cet endroit est un des plus magnifiquement situé de la ville. C'est le dernier grand terrain libre en centre-ville. La dimension et l'espace en font un cadre précieux et unique. C'est le seul site vraiment stratégique qui reste encore à la ville de Nyon pour se développer. C'est donc bien d'une planification globale des lieux que la ville a besoin en premier lieu, un PPA ou des plans de quartier légalisant l'ensemble du secteur Viollier-Perdtemps-Usteri, jusqu'aux maisons ouvrières. Pour ce faire, il dépose le sous-amendement suivant :

1. d'accorder un crédit de CHF 1'495'000.- pour le lancement de cinq projets et deux planifications :
 - Mandat d'études parallèles pour l'entier du secteur Perdtemps (Viollier, Usteri et Perdtemps) *dans le but de légaliser un Plan Partiel d'Affectation (PPA) ou des plans de quartier (PQ)*
 - Réaménagement de la Place de la Gare
 - Construction des logements au Martinet
 - Revitalisation de la Place du Château
 - Elargissement du tunnel de l'Etraz
 - Plans d'affectation des secteurs « Gare Sud » et « Gare Nord »;

La discussion sur le sous-amendement est ouverte.

M. Patrick BUCHS a du mal à comprendre le but du sous-amendement. On va faire un MEP (mandat d'études parallèles) dont le but est de transformer dans la réalité ce qui a été imaginé. Cela semble donc une évidence qu'on va le réaliser en faisant un plan de quartier ou d'affectation. La commission a simplement voulu l'ouvrir à l'ensemble de la zone et de laisser un maximum de possibilités aux équipes qui vont travailler sur ce MEP pour pouvoir faire des propositions. On n'a pas ces propositions à l'heure actuelle, car le MEP est un brainstorming qui part d'une page blanche. Notre rôle est de laisser le plus de possibilités pour le faire. Ensuite, cela reviendra de toute façon devant le Conseil, par des plans de quartiers ou PPA dont les crédits ont été retirés. Il votera contre ce sous-amendement.

M. Jacques HANHART précise que la volonté du PIN est justement d'ouvrir. L'idée est d'avoir une vision d'ensemble comprenant la place Perdtemps, le chemin Usteri, voire la parcelle de l'EVAM, que tout ceci fasse partie d'un plan d'ensemble. Après on pourra faire des petits morceaux, mais il faut un plan d'ensemble en premier. L'important est que le MEP aille jusqu'à la route de l'Etraz.

M. Philippe GLASSON croit se souvenir que la place Perdtemps avait été léguée à la ville de Nyon pour être une zone de verdure, de jeux et de divertissements. Il se demande, par rapport à ce testament, si la construction sur cette zone est compatible avec l'origine de cette parcelle. Ce point d'histoire mérite quelques réflexions.

M. Jacky COLOMB pense ne pas avoir été bien compris. Le but n'est pas de substituer un PPA au MEP. Il est d'accord qu'il faut faire ce mandat d'études parallèles et que c'est celui-ci qui va donner toutes les informations. Il souhaite simplement préciser que le but de ce MEP est d'arriver à faire un PPA ou des plans de quartier. Il suffit simplement de préciser où l'on

veut aller. Toutes les zones de la ville qui ont été développées jusque-là, l'ont été au moyen de plans de quartier ou PPA. Aujourd'hui, on a déjà deux exemples sous les yeux où l'on a tenté de court-circuiter cette procédure et il trouve important, dans cette zone, d'avoir une planification annoncée qui aille au canton. Ce n'est pas pour maintenant, mais il souhaite le préciser dans les conclusions.

M. Yvan RYTZ donne son soutien au sous-amendement du Parti Indépendant car il pense qu'il y a plusieurs temporalités. La temporalité d'une planification indispensable si on veut mener ce projet jusqu'au bout et pas seulement enterrer le parking, mais créer d'autres aménagements sur l'ensemble de l'espace. La temporalité qui souhaiterait qu'au mois de février-mars 2021, on puisse couper le ruban de ce parking. Il souhaite que cette contingence politique ne soit pas celle qui gouverne ce Conseil, mais que l'on fasse une planification avec laquelle on soit fiers, comme Nyonnais, qui demande une réflexion large sur tout le périmètre, mais aussi une légalisation pour éviter de se trouver avec des problèmes plus tard dans le processus.

M. Régis JOLY se demande, en cas de refus du sous-amendement, si la Municipalité, une fois le MEP terminé, pourra construire ce qu'elle veut, comme elle veut, ou si elle devra revenir devant le Conseil pour proposer un plan de la parcelle.

M. le Municipal Maurice GAY relève qu'il y a eu cinq séances de commissions, non pas pour démêler le projet, mais un véritable partenariat avec la Municipalité s'est instauré et la commission a fait un excellent travail. On est arrivé à un accord pour l'ensemble du projet ce qui est positif pour la Municipalité et pour la population. Il rappelle que l'on parle du Cœur de Ville et non uniquement du parc Perdtemps, avec un but bien précis, la revitalisation du centre-ville. La périphérie se développe avec de grands quartiers et des polarités qui sont en train de s'installer, autres que le centre-ville. Le souci de la Municipalité est de le garder actif et vivant en tant que centre urbain. Le MEP déposé englobait l'entier du périmètre avec deux plans partiels d'affectation à Usteri et Viollier. Or, après discussions avec la commission, il s'est avéré que cela allait un peu trop vite. Jusqu'à présent, lorsqu'un projet est déposé par la Municipalité, une pré-étude est faite car les objets sont restreints au niveau de l'espace. Ensuite, le service vient avec un crédit d'études qui demande un montant pour un projet déjà évolué, puis vient le crédit de réalisation. Dans ce cas, la Municipalité est venue bien en amont avec cette demande qui est une sorte de feuille blanche où certains éléments seront définis et les objets déposés dans le cadre du préavis seront rediscutés. Ensuite, des options et non des choix délibérés, seront proposées au Conseil. La réponse au postulat de M. Wahlen sur la démarche participative sera donnée prochainement, mais dans le même cadre on va travailler avec les différents acteurs (population, associations, milieux politiques) pour accompagner cette démarche. La Municipalité a vraiment la volonté d'accompagner cette démarche Cœur de Ville. Le préavis n'est pas anodin, il va révolutionner le centre-ville, non seulement Perdtemps, mais également Martinet, Viollier ou la place du Château. Ils souhaitent que tous soient partie prenante dès son origine. Il demande de refuser le sous-amendement, car la Municipalité a été dans le sens de la commission en ouvrant le MEP sur l'ensemble du secteur. Un avant-projet sera ensuite soumis qui permettra ensuite de revenir avec le PPA Usteri et celui pour Viollier. La zone Perdtemps est en zone d'utilité publique pour l'instant ce qui permet la construction d'un parking, sans changer de zone. Il faut uniquement déterminer dans quelle surface ou périmètre on veut le mettre. L'ensemble du centre nyonnais pourrait changer de visage avec le vote de ce soir, mais pas de manière définitive puisque les projets définitifs repasseront devant le Conseil. La suppression des PPA Usteri et Viollier montre l'ouverture et laisse libre cours aux bureaux qui vont travailler sur le MEP. Il encourage les Conseillers à ne pas ajouter un PPA à ce stade. Enfin, pour répondre à M. Glasson, la Municipalité et les différents services n'ont jamais trouvé trace de l'information dans le legs.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT ajoute que la demande de faire un PPA général est une fausse bonne idée. La demande d'avoir une vision globale est légitime et juste. Ouvrir un PPA sur l'ensemble du secteur signifie que l'on va additionner les problèmes et les oppositions. Actuellement Perdtemps-Usteri est dans un PPA différent et l'on sait déjà que de nombreux habitants du voisinage veulent faire opposition, quel que soit le projet. On leur a vendu une vue magnifique sur le lac, quand bien même ils n'ont pas compris qu'il y avait une parcelle constructible juste devant. Il existe déjà un comité qui fera opposition. Si l'on fait un projet global, cela signifie que différentes catégories d'oppositions vont s'additionner pour

l'ensemble du projet. Si on fait plusieurs projets, on n'aura pas ce problème. La place Perdtemps est déjà légalisée en zone d'utilité publique, par contre l'îlot Viollier doit l'être. Le Conseil sera informé de tout ce qu'il se passera et chacun des projets va générer des oppositions qui seront traitées différemment. Demander un PPA pour l'ensemble signifie perdre trois ou quatre ans.

La parole sur le sous-amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le sous-amendement est refusé par 54 non, 24 oui et 5 abstentions.

La discussion sur l'amendement est à nouveau ouverte.

M. Pierre WAHLEN souhaite également déposer un sous-amendement concernant le tunnel de l'Etraz. On a lu que la commission est dubitative quant à l'élargissement du tunnel de l'Etraz puisqu'elle pose une série de questions et conditions à la réalisation de cette étude. Aux doutes de la commission, il souhaite ajouter les leurs. Il demande s'il ne serait pas raisonnable d'attendre les résultats de la grande campagne de comptage, réalisées à grands frais au début de l'été avant de décider de ces travaux. Il se demande si l'élargissement de ce tunnel sera nécessaire lorsque tout le trafic de transit aura disparu de la vieille ville et dont la seule fonction sera alors de permettre l'accès aux habitants au centre historique et à ses commerces. Il s'interroge si l'élargissement de ce tunnel ne va pas entraîner, au contraire, une augmentation du trafic au centre-ville, sur quels axes le trafic va se reporter, si cela sera sur l'avenue Viollier ou la Grand-rue, appelée à devenir un maillon de la boucle des adresses. Toutes ces questions n'ont pas trouvé de réponse satisfaisante, au contraire, la justification du préavis qui indique que cette « augmentation de trafic générée pour une part par le développement en cours de la ville et la région » laisse pour le moins perplexe. Les développements majeurs de notre ville se font au nord des voies et ne devraient pas impacter la circulation dans la ville historique, de même que le développement de la région. Aussi il propose de ne pas renoncer, mais de sursoir à la décision d'octroyer un crédit d'étude pour l'élargissement du tunnel de l'Etraz et dépose le sous-amendement suivant :

1. d'accorder un crédit de ~~CHF 1'495'000.-~~ 1'145'000.- (- 350'000.-) pour le lancement de ~~cinq~~ quatre projets et deux planifications :
 - Mandat d'études parallèles pour l'entier du secteur Perdtemps (Viollier, Usteri et Perdtemps)
 - Réaménagement de la Place de la Gare
 - Construction des logements au Martinet
 - Revitalisation de la Place du Château
 - ~~— Elargissement du tunnel de l'Etraz~~
 - Plans d'affectation des secteurs « Gare Sud » et « Gare Nord »;

La Municipalité pourra, si elle le souhaite, revenir devant le Conseil avec un nouveau préavis qui prendra en compte l'ensemble des éléments évoqués plus tôt. Il demande de sursoir à une décision qui semble prématurée, car il manque plusieurs éléments, notamment comment va s'organiser la circulation en ville ou comment va se reporter le trafic de transit avec la RDU.

La discussion sur le sous-amendement est ouverte.

M. le Municipal Maurice GAY précise en avoir discuté lors de la commission. La problématique de la mobilité et de la circulation au centre-ville a été abordée avec cette demande de crédit pour le tunnel. On a vu l'implication du projet de Cœur de Ville sur la circulation. Dire que la circulation sera complètement interdite avec le projet et qu'il faudra passer par le tunnel de l'Etraz n'était pas tout à fait correct, mais il faut se rendre compte qu'avec les différents projets proposés ce soir, la logique voudrait qu'il y ait moins de circulation. La proposition de la Municipalité est de faire un parking souterrain, il faudra donc bien pouvoir y accéder. La volonté est de trouver des alternatives et la mobilité a fait des études et des calculs, pas encore finalisés. L'objectif est que le tunnel de l'Etraz soit un des axes de pénétration pour dévier la circulation au centre-ville, ce qui s'appelle l'effet parapluie. Dans ce cadre, il a été noté dans le rapport que certaines conditions sont à respecter, soit l'ouverture de la RDU et une étude plus détaillée de la mobilité qui doit évoluer. Si cette étude n'a pas fait l'objet d'un préavis séparé c'est dans un souci d'ouverture et de clarté. De plus, si

l'on élargit un pont CFF sur une ligne aussi importante que Lausanne-Genève, des consultations et autorisations doivent être demandées à l'Office fédéral des transports, ce qui prend un certain temps. Il faut dès lors anticiper pour pouvoir avancer au moment de la réalisation. Il encourage les Conseillers à refuser le sous-amendement tout en précisant que ce n'est pas le premier projet qui sera démarré.

M. Claude FARINE rappelle que la commission a précisé, dans son rapport, qu'il était impératif que le tunnel de l'Etraz soit associé à la réalisation du premier tronçon de la RDU. La commission proposait d'accepter ce crédit, pour autant que la Municipalité n'entame les travaux qu'une fois la RDU lancée. Son souci est que dans le préavis, il est fait mention que ce tunnel sera réalisé courant 2019. Or, concernant la RDU, rien n'a été fait et il vaut mieux être plus prudent et ne pas s'engager tout de suite dans ce crédit de CHF 350'000.-, quitte à revenir plus tard suivant la situation. Pour sa part, il appuiera le sous-amendement.

M. Yvan RYTZ fait remarquer que la commission a mis une condition impérative d'attendre que soient débutés les travaux du premier tronçon de la RDU. Il souhaite savoir ce que l'on entend par « premier tronçon », si cela va jusqu'à la route de Duillier ou la route de St-Cergue. S'il s'agit de la deuxième option, cela ne sera sans doute pas suffisant pour éviter ce trafic de transit. Il souhaite des garanties de la Municipalité qu'elle suive bien le vœu de la commission.

Mme Edyta GRAF rappelle que nous sommes en train de travailler sur l'aménagement de l'Etraz sud. Tout un quartier est à développer avant le tunnel. L'augmentation de la population dans cette zone de la ville demande certains aménagements et va générer une augmentation du trafic. Il est normal et logique d'inclure la prévision de ce genre d'aménagements dans une ville qui ne s'agrandit pas seulement depuis l'autoroute mais également dans d'autres zones.

M. Patrick BUCHS précise à M. Rytz qu'il ne va pas faire de promesse, mais laissera la Municipalité répondre. La commission a fait ces deux exigences, soit une étude détaillée et que la RDU soit lancée jusqu'à la route de Duillier avant l'élargissement. Il semblait juste de compter en années pour les études, puis il y aura les crédits de réalisation et à ce moment on pourra décider s'il est opportun d'élargir le pont ou pas.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES rappelle que dans le concept Cœur de Ville on travaille avec des poches de stationnement, à la Migros et à Perdtemps. Cela permet d'activer la boucle des adresses puis de travailler sur la gare sud, l'avenue Viollier, et à terme la Grand-Rue et la rue St-Jean. Pour cela, il faut éviter tout le trafic pénétrant qui descend de Cortot et qui passe par la gare. La seule manière d'y arriver est de fonctionner en parapluie. Quand les gens arrivent de l'autoroute, il faut les diriger soit sur la route de Divonne, soit sur la RDU ou la médiane puis rejoindre le centre-ville par Reverdil ou l'Etraz. Si on veut arriver à cela, la route de l'Etraz doit être fluide et ne pas avoir un bouchon à la hauteur du tunnel. Le seul moyen d'y arriver est de l'élargir. Concernant la RDU, la Municipalité a validé ce jour un préavis qui sera proposé à la prochaine séance pour les premières études d'ingénieurs. Il concerne le tronçon Gravette – rte de St-Cergue. En toute clarté, elle précise qu'il n'est pour l'heure pas possible d'aller jusqu'à la route de Duillier. La RDU dans son ensemble n'est pas prévue avant 2024, ce qui bloque certains projets. Le premier tronçon permettra quand même de délester la route de Signy et la médiane.

La parole sur le sous-amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse le sous-amendement par 44 non, 28 oui et 11 abstentions.

La discussion sur l'amendement reprend.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 83 oui et 2 abstentions.

La discussion sur le rapport amendé est ouverte.

M. Jacques HANHART rappelle qu'un architecte de la région a présenté l'année dernière un projet à compte d'auteur. Il n'en est nullement fait mention dans le préavis et il espère que l'on

tiendra quand même compte de certaines de ses idées qui sont tout à fait positives et faisables. Il aimerait qu'il participe au mandat d'études parallèles.

Mme Chloé BESSE pense que Cœur de Ville est plus qu'un concept intellectuel. Derrière le lancement de ces projets et planifications, le parti socialiste tient à rappeler les engagements et la vision entremêlant plusieurs politiques publiques qu'il partage et soutient. Cœur de Ville, ce sont des logements favorisant la mixité sociale et générationnelle, c'est construire sur des terrains communaux des habitats pour tous à des prix modérés et abordables, c'est un encouragement au vivre ensemble, favoriser et faciliter les rencontres et les démarches participatives et citoyennes, ce sont des espaces de verdure et nouveaux parcs, poumons verts pour la ville. Cœur de Ville, ce sont des équipements publics, c'est une médiathèque – ludothèque, des lieux de rencontres à l'intérieur, au centre-ville pour tous, c'est une ville économique, attractive qui favorise et soutient les commerces du centre-ville pour qu'ils développent leur activité en étant complémentaires dans leur offre et dans une boucle des adresses super attractive. Conscient des enjeux de cet ensemble de politique publique d'envergure, le parti socialiste restera très attentif à sa mise en place. Enfin, Cœur de Ville émane du travail complexe et la vision intelligente de la législature précédente. De tout cœur, ils leur disent merci.

M. Yvan RYTZ remercie l'effort d'ouverture que la Municipalité a plusieurs fois répété ce soir. Toutefois, s'agissant de ce MEP, il demande si la population sera associée tout au début, peut-être même dans l'élaboration du mandat d'études de façon à s'assurer que le champ soit le plus ouvert possible. Il en profite pour donner au municipal une brochure éditée par les services du canton qui parle du bien de la participation lors de grands projets d'urbanisme. Enfin, il demande quel est le rôle de la commission consultative de l'urbanisme lors du pilotage de ce projet et savoir si elle pourrait être consultée avant l'élaboration du MEP.

M. Jacky COLOMB revient sur la boucle des adresses qui est là pour sauver le commerce nyonnais. Or, quand il voit les échéances qui sont fixées pour réaliser le fameux îlot Viollier, on parle de 2030 et il a de la peine à imaginer que les commerces seront toujours à flots à cette époque. Comme dit l'adage, pendant que l'avoine pousse, le cheval crève de faim.

M. Victor ALLAMAND rappelle que depuis 1985 date de l'achat et la démolition de la fabrique d'allumettes, il y a eu beaucoup d'études à Martinet. En 1994, le premier plan de quartier était adopté par la Municipalité, ratifié par le canton en l'an 2000. En 2002, la ville a conclu une convention avec l'entreprise générale HRS qui a sous-traité des études auprès de nombreux mandataires. En 2009, désignation par un concours sur invitation d'un nouveau PQ développé jusqu'à 2011 et dont la version F a été finalement approuvée par la Municipalité. Il demande si l'on continue de travailler avec HRS, si oui, il demande si c'est pour leur excellence ou pour qu'ils puissent se rembourser des probablement plus de CHF 300'000.- d'études déjà engrangés ou si ces frais d'études ont été payés il y a deux législatures. L'Urbanisme en 2015, dans le préavis N° 196, prévoyait CH 1.47 millions de revenus annuels pour les 4692 m2 de Martinet en possession de la ville. Le préavis N° 43 ne parle que de coûts. Il demande ce qui a changé. L'Urbanisme, en 2015, prévoyait l'embauche d'un manager senior afin de développer particulièrement le Martinet. Avec la multiplication des projets, des types de compétences dans le seul préavis 43, il demande si l'Urbanisme devra acquérir de nouveaux collaborateurs pour de nouveaux métiers. Une chose le préoccupe encore, il aimerait savoir pourquoi l'élargissement du tunnel de l'Etraz doit être étudié par le service de l'Urbanisme, alors que manifestement ni le tunnel ni la route ne seront déplacés. Il s'agit là d'un simple travail de génie civil qui semble plus adapté à Travaux & Environnement.

M. le Municipal Maurice GAY donne plusieurs réponses. A M. Hanhart, il l'informe qu'ils ont eu des discussions avec Atelier 94 et, lors de la suite de la procédure, il pourra être consulté au même titre que d'autres acteurs de la région. Concernant la démarche participative, un préavis sera prochainement déposé et ils vont essayer de démarrer le plus vite possible. Il répète qu'ils souhaitent vraiment que l'ensemble du Conseil, de la population et des divers acteurs de la ville soient partenaires depuis le début. Concernant la CAU, elle va servir d'interlocuteur avec le Conseil, elle sera consultée dans diverses étapes du projet. La boucle des adresses est une des solutions préconisées, mais il faudra du temps pour la réaliser. Il y aura d'autres étapes préliminaires, de petites étapes qui formeront au final un tout. Il rappelle qu'un délégué économique a également été engagé. Enfin, en réponse à M. Allamand, il

signale qu'ils travaillent à l'interne avec les services et une fois que les différents projets seront avancés, ils contacteront d'autres interlocuteurs. Concernant HRS, il est trop tôt pour répondre, mais des contacts seront repris pour développer certaines choses. L'Urbanisme a fait un gros travail de priorisation et de répartition entre les charges de travail. Si le préavis est accepté, une partie des forces vives du service pourra se consacrer au Cœur de Ville, mais aucun engagement n'est prévu dans les prochaines années. Le tunnel de l'Etraz est bien un travail de génie civil et TEM est en charge du projet. Les problèmes de mobilité sont très liés avec les développements urbanistiques d'une ville. Il encourage les Conseillers à voter ce préavis.

M. Patrick BUCHS remercie le Conseil d'avoir accepté l'amendement. Il remercie également la Municipalité d'être entrée en matière. Il pense que c'est la bonne façon de procéder et qu'on va avancer. Il finit en citant Winston Churchill « Ce n'est peut-être pas la fin, ce n'est peut-être pas le commencement de la fin, mais c'est peut-être la fin du commencement ».

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 76 oui et 6 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 1'495'000.- pour le lancement de cinq projets et deux planifications :
 - Mandat d'études parallèles pour l'entier du secteur Perdtemps (Viollier, Usteri et Perdtemps)
 - Réaménagement de la Place de la Gare
 - Construction des logements au Martinet
 - Revitalisation de la Place du Château
 - Elargissement du tunnel de l'Etraz
 - Plans d'affectation des secteurs « Gare Sud » et « Gare Nord »;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

10. Rapport N° 47 Concernant la stratégie du développement durable 2016-2021.

Rapporteur : M. Robert JENEFSKY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui et 2 abstentions :

- de prendre acte de la Stratégie du développement durable 2016-2021.

11. Rapport N° 53 concernant une demande de crédits de réalisation pour des Travaux routiers CHF 630'400.-TTC ; Travaux d'assainissement CHF 128'000.- HT ; Travaux des SIN CHF 497'400.- HT.

Rapporteur : Mme Florence DARBRE GUBBINS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 73 oui et 4 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux routiers et d'assainissement ainsi qu'aux travaux des SIN ;

2. de lui accorder les crédits nécessaires qui seront comptabilisés de la manière suivante :
- a) CHF 475'400.- TTC pour les travaux routiers, à porter en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
 - b) CHF 155'000.- TTC pour la participation de Nyon à la réfection de cinq passages à niveau de la Compagnie NStCM, à porter en augmentation du compte N° 9165.01 – *Subventions et participations d'investissement à amortir*, dépense amortissable en 30 ans ;
 - c) CHF 128'000.- HT pour les travaux d'assainissement, à porter en augmentation du compte N° 9143.12 – *Station d'épuration et collecteur d'égouts*, dépense amortissable en 30 ans ;
 - d) CHF 497'400.- HT pour les travaux des Services industriels, à porter aux comptes N° 9144.01 et N° 9144.60 – *Service des eaux et Service du gaz*, et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels, dépense amortissable en 30 ans.

12. Rapport N° 54 concernant l'adoption du plan de quartier « Musée du Léman ».

Rapporteur : M. Olivier TRIPET

La discussion est ouverte.

Pour M. Dominique KARLEN, le projet d'extension du Musée du Léman est important. Le voir grandir, se développer, enfin espérer voir sortir le bâtiment de terre le réjouit et c'est un grand honneur pour lui de participer en tant que Conseiller communal. Mis sous la présente législature, le projet est emblématique pour le PS. En tant que Chef de groupe, il lui plaît de constater que ce projet continue à vivre et à grandir, ce qui démontre bien que les différents bords politiques peuvent avancer, ensemble, sur des projets fédérateurs, ce qui est réjouissant. Voter ce rapport pour l'adoption du plan de quartier tel que présenté dans le préavis municipal est une étape majeure en vue de la réalisation de ce beau projet. Le groupe PS espère vivement que le Conseil votera unanimement le présent rapport signé par tous les partis et prouvant qu'ensemble on peut voir grand pour cette ville.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 72 oui, 2 non et 6 abstentions :

- 1. d'adopter le plan de quartier « Musée du Léman » ;
- 2. de lever l'opposition de Madame et Monsieur Affentranger.

13. Rapport N° 55 concernant l'extension du Musée du Léman - Demande d'un crédit de CHF 270'000.- TTC afin de développer le projet jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire.

Rapporteur : M. Yves LEUZINGER

En préambule, le rapporteur remercie M. le Municipal Claude ULDRY et M. Troesch pour les excellentes informations reçues pendant la séance, mais également avant la rédaction finale du rapport. Il précise encore que le tableau récapitulatif et synthétique va dans le sens de ce qui a été précisé avant, à savoir qu'il y a l'ensemble des montants nécessaires à la réalisation. Il pense qu'il est extrêmement important d'en tenir compte aujourd'hui. En disant oui, on dit effectivement oui à l'ensemble.

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB signale que le Parti Indépendant Nyonnais a étudié avec intérêt le préavis pour l'extension du Musée du Léman, ainsi que le rapport de la commission. A ce stade du projet, il apportera son soutien à cette demande de crédit. A la lecture du rapport de la commission, on peut tout de suite comprendre que l'extension est un projet important pour ce musée, mais surtout qu'il revêt une dimension qui sort clairement des limites nyonnaises. Il y a plus de 15 ans, un préavis d'études déposé par le futur syndic de la ville d'alors, M. Alain-Valéry Poitry, parlait déjà d'un centre lémanique et non plus d'un musée de Nyon. Ils pensent qu'il est temps d'apporter non seulement un soutien à ce projet, mais aussi de lui donner une importance régionale, voire suprarégionale. Sans vouloir déposer un amendement du point 1, qui consiste à accepter que Nyon devienne porteur du projet auprès du DISREN, ils demandent à la Municipalité d'associer, au minimum, les deux autres villes du district au cercle porteur, à savoir Rolle et Gland. Ils sont certains qu'un projet porté par les trois villes du district apporterait une crédibilité accrue à toutes demandes de mécénat privé et devrait permettre d'obtenir un soutien cantonal peut-être plus important. En outre, le fonctionnement du futur musée bénéficierait d'un soutien plus large. Cette demande devrait répondre aux remarques figurant dans le rapport de la commission qui rappelle non seulement l'importance du projet pour la région, mais aussi s'inquiète de l'engagement financier important pour notre ville et du fonctionnement encore peu précis. Ils sont persuadés que nos autorités pourront convaincre les villes du district, voire les communes proches d'adhérer à cette idée, tant le projet est séduisant. En conclusion, et pour reprendre une remarque de la commission, par le montant voté aujourd'hui, nous nous engageons à aller plus en avant dans cette extension et ce n'est que si notre demande est satisfaite que le Parti Indépendant Nyonnais acceptera le prochain préavis qui sera déposé pour cet objet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 75 oui, 1 non et 7 abstentions :

1. d'autoriser la Ville de Nyon à devenir porteur de projet afin de pouvoir solliciter des subsides de NyonRégion (DISREN) et du Canton de Vaud (LADE) ;
2. d'accorder un financement de CHF 270'000.- afin de développer le projet jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

14. Propositions individuelles

M. Pierre WAHLEN s'adresse à M. le Président. Il lui rappelle que lors de la séance précédente, il lui avait demandé ce qu'il en était de son devoir de réserve à propos des votations à venir concernant l'EVAM. S'il peut admettre et comprendre son enthousiasme en manifestant bruyamment son soutien lors du débat, il a plus de mal à découvrir sur la page Facebook de l'association Nyon Responsable qu'il est membre de celle-ci. On est bien loin de son devoir de réserve et il le regrette profondément. M. le Président lui propose d'en discuter après la séance.

M. Victor ALLAMAND, lors de l'enquête du pavage autour du temple, signale que deux citoyens ont fait opposition à ce revêtement. La Municipalité a levé l'opposition au mois d'août 2013 au prétexte que le bruit ne serait pas augmenté grâce au régime 20 km/h. Or, voici quatre ans que rien n'a été entrepris. Les usagers ont pris l'habitude de stationner n'importe comment, de rouler à toutes les vitesses, sauf celle nécessaire. Dans le même temps, la Grand-Rue a reçu un revêtement anti-bruit où les gens ont l'air de respecter la limitation. Ceci est perçu comme une provocation par certains citoyens. Il se demande s'il faut attendre qu'ils arrachent les pavés. Il trouve d'autant plus étonnant que certains actes de la ville, assortis de délais très courts, sont amendés en cas de non-respect.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui répond que la Municipalité souhaite passer toute cette zone et la rue du Collège ainsi qu'une partie de la rue de la Gare et la Place St-

Martin en zone de rencontre 20 km/h. Une décision municipale a été prise et publiée dans la FAO. Il y a actuellement un recours pendant à la CDAP, recours fait par un Conseiller communal. Elle avertira le Conseil quand ce recours aura été levé.

M. Yves LEUZINGER a vu avec plaisir que les travaux autour du gymnase avançaient bien et surtout le passage sous voies avec la possibilité de passer du gymnase à la halle de gymnastique. Il en profite pour demander quel est l'avenir du train et rappelle que celui-ci relie la gare à la route de Crassier, qu'il passe tout le long de la route du Stand et traverse beaucoup de routes sans aucun passage sécurisé. De ce fait, le train est obligé de klaxonner à tout rompre dès 7h pour toute la durée du trajet afin d'éviter des problèmes.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES intervient au sujet de la route des Tattes d'Oie. Lors du dépôt du préavis N° 43 en 2012 concernant son aménagement, il était fait mention que « le tronçon des Tattes d'Oie qui représente la portion est de la médiane est considéré comme le projet pilote pour traduire cette continuité du réseau de mobilité douce urbaine et régionale ». Après cinq ans d'exploitation, force est de constater qu'une nouvelle étude de ce projet pilote, soulignée dans le préavis, est nécessaire. Il semble en effet intéressant de revoir le flux du trafic routier qui passe sur le tronçon. La police effectue régulièrement des contrôles de vitesse et doit certainement réaliser un excellent chiffre d'affaires. Rien ne semble être mis à l'étude pour enrayer cette problématique de vitesse excessive constatée sur ce tronçon à 30 km/h, sans compter le nombre élevé de véhicules de plus de 3.5 tonnes qui empruntent ce tronçon, malgré une signalétique interdisant le trafic de transit ou encore le stationnement de ces mêmes véhicules sur les places de stationnement, qui a pour conséquence de réduire dangereusement le croisement. Il demande si la Municipalité a fait un bilan de ce projet pilote à la suite de ces travaux, quelles sont ses intentions pour remettre définitivement ce tronçon accessible uniquement aux véhicules autorisés ou si elle a l'intention de revoir le tracé de cette route, aujourd'hui une ligne droite sans aucun obstacle, pour réduire la vitesse, et ainsi inciter une meilleure adaptation de celle-ci.

Mme Sarra INOUBLI LE ROY demande si la Municipalité a l'intention de mettre la route de Chantemerle en zone 20 km/h. Depuis la construction de plusieurs immeubles, les enfants côtoient dangereusement les camions Challande. Elle demande également de revoir la sécurisation du trottoir à la route d'Oulteret à la hauteur de la sortie de l'école de Gai-Logis. Les enfants passent sur le trottoir et les voitures sortent du parking avec une mauvaise visibilité. Elle demande ensuite s'il a été envisagé de revoir les horaires des bus, particulièrement le 804 durant les travaux à la route d'Oulteret puisqu'il est bloqué dans les feux ce qui cause du retard. Enfin, elle demande si la Municipalité compte communiquer sur la répartition des classes dans la nouvelle école du Cossy. Beaucoup de rumeurs courent sur le sujet.

Au sujet des bus, Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES l'informe que malheureusement une conduite des Services Industriels a explosé cet été et les travaux n'étaient pas prévus. La chaussée a été explosée tant sur la route que sur le trottoir et dans l'urgence, il n'était pas possible de changer ni les horaires, ni le parcours.

Concernant les enclassements, Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui signale que l'année scolaire vient tout juste de débuter. Les directeurs primaires ont déjà répondu à de nombreux courriers concernant les enclassements pour cette année. Pour l'année suivante, ils sont encore loin d'être prêts. Tant les directions scolaires que le SELOC ont toujours cherché à communiquer dès que des informations étaient disponibles. La seule certitude à ce stade, est que les écoles de la Redoute et des Mangettes seront fermées.

M. Claude FARINE fait remarquer qu'il y a 1 ½ année, un premier essai de revêtement phono absorbant a été posé dans la partie supérieure de la route de St-Cergue entre le carrefour de la route d'Oulteret et le chemin des Plantaz. Ce tronçon a permis de tester l'efficacité de ce genre de revêtement. Or, à la fin de ce printemps, un chantier s'est ouvert sur ce tronçon, à la hauteur du no 78. L'entreprise qui a ouvert ce chantier ne se soucie pas de ce revêtement quasi neuf. Il s'agissait de démolir une villa et de faire place nette. La chaussée a vraiment été maltraitée, sur 10 ou 20 m², elle a subi des rayures, des marques, des trous, etc... Elle a désormais l'air d'un revêtement plutôt promo absorbant Il ne sait pas qui il faut blâmer, le promoteur ou l'entrepreneur, mais il doit y avoir un responsable. Le même constat a

également pu être fait au 88 de la même rue, pendant plusieurs semaines, le trottoir était jonché de terre. Il demande quelles sont les directives que la Municipalité donne aux constructeurs pour que les lieux publics ne soient pas malmenés. Si tel est le cas, il demande si la ville demande un dédommagement.

Concernant le parc du Reposoir, Mme Doris ULDRY aimerait savoir si la Municipalité a décidé de préserver l'aqueduc ou pas. Par ailleurs, elle souhaite remercier le personnel de la voirie à la déchèterie. Depuis que la nouvelle déchèterie est ouverte, on est toujours très bien accueilli et le personnel aide volontiers à déposer les sacs lourds.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE, au sujet du parc du Reposoir, l'informe que l'aqueduc sera naturellement préservé, un montant avait par ailleurs été accordé par le Conseil dans ce but. Il ne sera pas visible, un terrain de football sera dessus, mais ils travaillent à la mise en valeur de cet objet de manière virtuelle et physique.

M. Jacky COLOMB s'étonne de cette réponse. Il s'est promené sur le terrain en question, il a déjà été passablement excavé et il subsiste un monticule qui a à peu près l'orientation de l'aqueduc sur lequel il est monté, mais tout le reste de la surface ne montre aucun signe d'aqueduc. Il est donc perplexe quand elle dit qu'il sera préservé. Il a l'impression qu'il est bien virtuel.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE lui répond qu'il y a eu plusieurs séances du comité de pilotage et l'assure qu'il existe et existera toujours. Elle lui propose d'aller lui montrer sur place.

15. *Préavis N° 57 concernant les crédits supplémentaires, 1ère série au budget 2017 - Demande de crédits supplémentaires de CHF 261'000.- au budget 2017, partiellement compensés à hauteur de CHF 257'000.-, pour un montant net de CHF 4'000.-*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. *Préavis N° 58 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2018.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. *Préavis N° 59 concernant une demande d'un crédit de CHF 2'871'602.- pour l'achat de la parcelle N° 5182 sise route de Genève dans le secteur de Colovray - Demande d'un crédit de CHF 2'863'090.- pour l'achat de la parcelle N° 1185 sise route de Genève dans le secteur de Colovray.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. *Préavis N° 60 concernant l'adoption du plan partiel d'affectation « Champ-Colin – Utilité publique ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. Préavis N° 61 concernant la révision partielle du règlement du Conseil communal du 23 juin 2014.

La discussion est ouverte.

M. Régis JOLY est agréablement surpris à la lecture du préavis déposé par la Municipalité principalement parce que début 2016, plusieurs membres de ce Conseil, dont certains anciens présidents, s'étaient élevés contre la pratique du Bureau d'alors d'élire de nouveaux membres du Conseil communal par cooptation faute de viennent-ensuite dans certains partis. Le projet d'article présenté par les postulants montre d'ailleurs le malaise qui en avait résulté, trouvant sa formulation hasardeuse. Il est donc agréablement surpris par l'interprétation qui est faite de l'article 11 par le service des affaires générales et la Municipalité, mais regrette que cette position ne se soit fait connaître que maintenant et pas alors, ce qui aurait sans doute évité quelques élections potentiellement invalides. Heureusement que les élections générales de 2016 ont corrigé cette situation, par contre il invite le ou la futur(e) président(e) pour l'année 2021 à être vigilant car il n'aura pas le bénéfice du doute.

M. Jacky COLOMB s'étonne de la présentation du préavis. On a déjà eu affaire avec ce genre de préavis qui modifie un règlement. Habituellement, on travaille avec trois colonnes qui représentent le texte original, la proposition de la motion et la proposition de la Municipalité. Cela apporte plus de clarté aux débats, ce qui n'a pas été fait et qu'il regrette.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. Rapport municipal N° 62 en réponse au postulat « Pour une valorisation juste des équivalents plein-temps à la commune » déposé par M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts, au nom du Centre-droit.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. Rapport municipal N° 63 en réponse au postulat de Messieurs les conseillers communaux Marco Carenza et consorts « Pour la mise à disposition d'un lieu de révision destiné aux étudiants »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. Préavis N° 64 concernant l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux à MM. André et Serge Chevalley sur une surface de 4'178m² de la parcelle N° 1914.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART s'étonne que la convention ne soit pas fournie avec les documents transmis au Conseil communal. Normalement, elle doit être signée par les parties et fournie avec les autres documents. Il demande qu'elle soit fournie à tous les membres du Conseil avant la prochaine séance.

M. le Municipal Maurice GAY lui signale que la convention sera fournie à la commission et qu'il n'y a rien à cacher. Toutefois, il précise qu'une convention est un acte privé entre la commune et les bénéficiaires et le document n'est pas disponible au public. Si des membres du Conseil la souhaitent, elle sera transmise.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

23. *Postulat de M. Fabien HERITIER intitulé «Postulat en vue d'améliorer et sécuriser l'espace public du secteur Gare Nord ».*

M. Fabien HERITIER précise qu'il souhaite le renvoi du postulat à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE pense que le postulat n'améliorera en rien la situation au bas de la route de St-Cergue. En tant qu'habitant du quartier, il confirme que les gens qui s'arrêtent aux heures de pointe n'ont aucun endroit où se mettre et trouve cela dramatique. C'est dangereux, le 20km/h n'est souvent pas respecté, les cyclistes descendent à toute vitesse et il a déjà averti la Municipalité que tôt ou tard il y aura un accident. Le problème est qu'il n'y a aucun endroit où attendre les passagers.

M. le Municipal Maurice GAY précise que cette zone fait partie de l'aménagement Gare Nord du projet Cœur de Ville. La Municipalité s'est déjà penchée sur un certain nombre de questions et accepte que ce postulat soit envoyé directement à la Municipalité ce qui permettra d'avancer avec ces questions et revenir avec des réponses concrètes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil envoie le postulat à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité, 4 non et 1 abstention.

24. *Postulat de M. Yvan RYTZ intitulé « Durabilité et finances publiques : un devoir d'exemplarité ».*

M. Yvan RYTZ rappelle l'origine de ce postulat. D'une part, il a constaté dans le cadre des comptes 2016 que nous détenons des participations dans des entreprises comme Syngenta ou Novartis et il se posait la question s'il est vraiment du devoir d'une politique publique de participer à ce genre d'entreprises de cette manière. D'autre part, il y a une campagne internationale de désinvestissement à laquelle de nombreuses institutions et communes participent comme Copenhague, Berlin, Cambridge, Sydney, Cape Town, San Francisco, Paris, Lille ou Bordeaux. Cette initiative a réussi à sortir plus de CHF 5 trillions ce qui est considérable des entreprises les plus polluantes de manière à participer aux efforts de lutte contre la destruction de l'environnement et le dérèglement climatique. Ce postulat propose quatre pistes.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY pense que ce postulat pose des questions pertinentes et intéressantes et que les réponses que la Municipalité pourra donner intéresseront non seulement la COFIN mais tout le Conseil communal. Il accepte volontiers le renvoi à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil envoie le postulat à la Municipalité pour étude et rapport par 59 oui, 18 non et 5 abstentions.

25. *Postulat de MM Raymond CARRARD intitulé « Ordures ménagères, une économie conséquente à réaliser ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 67 oui, 13 non et 1 abstention.

26. Interpellation de Mme Jessica JACCOUD intitulée « L'égalité : toujours d'actualité ? »

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

27. Divers en rapport avec la séance

M. Yvan RYTZ revient sur les préavis N° 60 et 64 déposés ce soir qui concernent la zone industrielle et artisanale de Champ-Colin d'une part ainsi que du développement d'une zone d'éco-mobilité d'autre part. Il signale qu'il déposera prochainement un postulat pour demander que la Municipalité étudie la possibilité de profiler la ville de Nyon comme un véritable incubateur à start-ups dans le domaine de l'économie verte, sous la forme notamment de coopératives et renforcer une politique d'écologie industrielle qui veut favoriser des synergies entre les différentes activités présentes et futures.

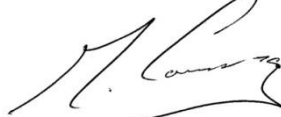
M. Jacky COLOMB fait remarquer que la commission pour le préavis N° 64 se réunit le 6 septembre et trouve le délai un peu court. Avant la séance, les groupes travaillent sur les rapports et après la séance ils préparent les préavis déposés, pour les séances de commissions. Il trouve la procédure cavalière.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, en tant qu'ancien président regrette les deux salves de M. Wahlen à l'attention du Président. Il le félicite d'avoir accepté de prendre cette présidence et lui souhaite une excellente année. Concernant le préavis N° 55, il souhaite que la Municipalité qui a vu que le Conseil est prêt à aller de l'avant, prenne son bâton de pèlerin et se mette aux côtés de la fondation pour le Musée du Léman, mais également aux côtés de tous les acteurs pour rechercher des fonds que l'on espère aussi importants que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h20.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Marco CARENZA

La secrétaire :



Nathalie WUILLE